



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 Mars 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY

7.3 – PROJET DE TRAMWAY ENVOL - Avenant n°1 - Marché P 2012 10657 M conclu avec la société SPIE SO : Fourniture et installation des équipements de détection pour la priorité Tramway – Autorisation de signer l'avenant.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2012.12.20.7.4 en date du 20 décembre 2012, a autorisé la signature du marché P 2012 10657 M de Détection Tramway avec la société SPIE SO pour un montant de 332 771,04 € HT.
- Par délibération D.2013.04.04.8.14 du 4 avril 2013, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2014.11.05.6.3 du 5 novembre 2014, a approuvé l'avenant n° 17 à la convention de mandat conclue avec la SMAT pour la réalisation de l'extension du réseau de transport en commun en site propre intégrant la modification du programme, la hausse de rémunération du mandataire, et l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération portée à 73 425 000.00 HT (valeur Janvier 2009).

1° - Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 au marché P 2012 10657 M a pour objet de prolonger le délai global du marché sans incidence financière.

2° – Impact sur les délais du marché

Le marché prévoyait une vérification de service régulier (VSR) de 3 mois. Le délai global doit être prolongé de 2,5 mois afin de permettre la réalisation de cette vérification en conditions d'exploitation, c'est-à-dire à partir du 16/03/2015, date de début de la marche à blanc et jusqu'à la fin du délai global portée au 16/06/2015.

Cette prolongation de délai est sans incidence financière et l'avenant comprend une clause de renonciation à recours.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché n° P 2012 10657 M et d'en autoriser la signature.

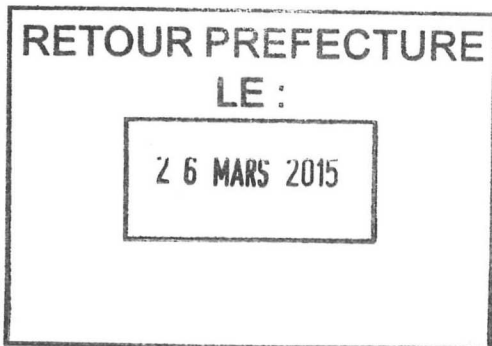
Le Comité Syndical :

entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° P 2012 10657 M à conclure avec la société SPIE SUD OUEST.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer le dit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'J' and 'L'.

Jean-Michel LATTES



TRAMWAY LIGNE ENVOL

FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE DETECTION TRAMWAY

AVENANT N° 1

P 2012 10657 M

MARS 2015

SPIE SUD-OUEST



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la réalisation de l'extension de la ligne T1 du tramway de l'agglomération Toulousaine pour la desserte de l'aéroport, appelée Ligne Envol, un marché pour la fourniture et l'installation des équipements de détection Tramway a été conclu avec la société SPIE Sud Ouest.

Le délai global de ce marché est de 25,5 mois. Le montant porté à l'acte d'engagement est de 332 771,04 € HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer au marché une prolongation du délai global du marché.

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTÉES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 4 de l'Acte d'Engagement est par conséquent modifié comme suit :

Le délai global du marché de 25,5 mois est prolongé de 2,5 mois et passe donc de 25,5 mois à **28** mois.

La VSR démarre à partir de la marche à blanc.

Le tableau des délais partiels est modifié tel qu'indiqué ci-dessous.

N°	Identification	Délais
T0	<i>Notification du marché</i>	-
Délai Partiel 1	Achèvement de la période de préparation	T0 + 1 mois
Délai Partiel 2	Achèvement de l'agrément de l'ensemble des équipements	T0 + 3 mois
Délai Partiel 3	Livraison de l'ensemble des pièces de rechange et de la documentation technique mise à jour	T0 + 18,5 mois
Délai Partiel 4	Fin des travaux d'installation et des essais des équipements sol	T0 + 19,5 mois
TR1	<i>Notification de la date de mise à disposition de la rame n°25</i>	-
Délai Partiel 5	Fin de l'installation des équipements embarqués et des essais de fonctionnement statique de la rame n°25	TR1 + 2 semaines
TR2	<i>Notification de la date de mise à disposition de la rame n°26</i>	-
Délai Partiel 6	Fin de l'installation des équipements embarqués et des essais de fonctionnement statique de la rame n°26	TR2 + 2 semaines
TR3	<i>Notification de la date de mise à disposition de la rame n°27</i>	-
Délai Partiel 7	Fin de l'installation des équipements embarqués et des essais de fonctionnement statique de la rame n°27	TR3 + 2 semaines
TR4	<i>Notification de la date de mise à disposition de la rame n°28</i>	-
Délai Partiel 8	Fin de l'installation des équipements embarqués et des essais de fonctionnement statique de la rame n°28	TR4 + 2 semaines
T2	<i>Notification de la date de début des essais d'ensemble</i>	-
Délai Partiel 9	Achèvement des essais d'ensemble	T2 + 1 mois
T3	<i>Notification de la date de démarrage de la VSR (Début de la marche à blanc)</i>	-
Délai Partiel 10	Achèvement concluant de la VSR	T3 + 3 mois

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant ou ayant une cause antérieure au 1er mars 2015.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n°1

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le mandataire

La Personne Responsable du Marché

SPIE SUD-OUEST

lu et approuvé
02/03/2015

Xavier BONNEAU
Directeur

Jacques SAGANSAN
Chef de Service
Transport
SPIE Sud-Ouest


SPIE Sud-Ouest SAS
Unité Opérationnelle Infrastructures Urbaines
Service Transport
70 Chemin de Payssat - ZI Montaudran
BP 34056 - 31029 Toulouse Cedex 4
Tél. +33 (0)5 61 36 75 75 - Fax. +33 (0)5 61 36 75 65
TOULOUSE RCS 410 056 463

18